

tique, libéral, indépendant. M. Caillemer, doyen de la Faculté, a rappelé, à l'occasion de ces noces d'argent, ceux que la mort avait fauchés, autour d'Enou, Henri Michel, chargé à la fondation de la Faculté de deux cours de droit romain; Charles Hanoteau, Joseph Charvériat, enlevé par la mort à Alger, en pleine possession d'un grand talent littéraire.

M. Caillemer voulut bien alors m'entretenir d'un ouvrage qu'il prépare et qui sera comme un supplément de l'étude de M. Vallet, sur la *Faculté de droit de Lyon, de 1875 jusqu'à nos jours*.

M. Caillemer nous présentera *l'Enseignement du droit à Lyon, avant 1875*. Pour cela il a compulsé nos archives, puisé à toutes les sources, recherché toutes les origines. Il nous montre le droit enseigné à Lyon dès le XIII^e siècle, et, autour de nous, dans des écoles installées à Beaujeu, à Montbrison, etc... En 1363, le 3 février, l'archevêque de Lyon et le Chapitre, dans une lettre au souverain pontife Urbain V, demandent l'autorisation d'enseigner le droit à Lyon, pour le Frère Jacques de Morey, de l'Ordre des Prêcheurs.

Nous aurons du reste à étudier cet important ouvrage quand il paraîtra en librairie, comme nous analyserons le premier volume qu'on nous annonce de *l'Histoire de l'imprimerie en France*, par M. Christian, directeur de l'Imprimerie Nationale, ce premier volume consacrant plusieurs chapitres à l'origine de l'imprimerie et de la gravure à Lyon. M. Christian est presque un compatriote, car il vient chaque année se reposer à Corcelles, en Beaujolais, de ses nombreux travaux.

*
**

Un mot, pour finir, sur nos théâtres et nos scènes de concerts.